



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-012

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2017

Sommaire

DDFIP

32-2017-01-18-004 - 'arrêté relevant le seuil de délégation automatique de signature des responsables de SIE et PCE en matière de demandes de remboursement de Crédit d'Impôt (1 page)	Page 3
32-2017-01-09-022 - Délégation AMR SIP-SIE de MIRANDE 09012017 signée (1 page)	Page 5
32-2017-01-09-021 - Délégation ATD SIP-SIE de MIRANDE 09012017 signée (1 page)	Page 7
32-2017-01-19-002 - Fermeture exceptionnelle du SIP SIE de MIRANDE pour cause de déménagement (1 page)	Page 9
32-2017-01-09-020 - Liste Déléataires SIP-SIE de MIRANDE 09012017 signée (1 page)	Page 11
32-2017-01-09-019 - SIP-SIE de MIRANDE-collective 01092017 signée (2 pages)	Page 13

DDFIP

32-2017-01-18-004

'arrêté relevant le seuil de délégation automatique de
signature des responsables de SIE et PCE en matière de
demandes de remboursement de Crédit d'Impôt

*'arrêté relevant le seuil de délégation automatique de signature des responsables de SIE et PCE en
matière de demandes de remboursement de Crédit d'Impôt*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant le plafond de la délégation de signature dont disposent les responsables de service des impôts des entreprises et de pôle de contrôle et d'expertise pour se prononcer sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt (hors demande de remboursement de crédit de TVA)

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et l'article 214 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le plafond de la délégation automatique de signature dont disposent, en application de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables de service des impôts des entreprises et de pôle de contrôle et d'expertise est porté à 100 000 euros en ce qui concerne les demandes de remboursement de crédit d'impôt.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

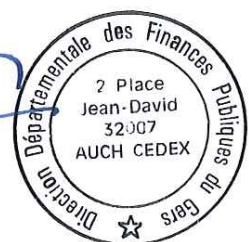
Fait le 18/01/2017

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur départemental des finances publiques du Gers

Jean-Claude HERNANDEZ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DDFIP

32-2017-01-09-022

Délégation AMR SIP-SIE de MIRANDE 09012017 signée

Délégation AMR SIP-SIE de MIRANDE



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de MIRANDE

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :


Art. 1^{er} . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de MIRANDE dont les noms suivent :

- Madame Myrielle BERASTEGUI , Inspectrice
- Monsieur Yves DASSONNEVILLE, Contrôleur Principal
- Madame Michèle NAVARRE, Contrôleuse Principale
- Madame Véronique SAMALENS, Contrôleuse Principale
- Monsieur William GERS, contrôleur
- Madame MONY Anne-Marie , contrôleur principale
-

Art. 2 . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de MIRANDE

A MIRANDE le 09/01/2017

La Comptable du Service des Impôts des Entreprises,



Anne-Marie MEMBRADO

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DDFIP

32-2017-01-09-021

Délégation ATD SIP-SIE de MIRANDE 09012017 signée

Délégation ATD SIP-SIE de MIRANDE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des Finances publiques

A Auch le 09/01/2017

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de MIRANDE

Services des Impôts des Particuliers - Foncier
Service des Impôts des Entreprises
4, Place de la Halle BP 56
32300 MIRANDE

Pour nous joindre / Références

Votre correspondant : Anne-Marie MEMBRADO
Tél : 05 62 66 82 68
Fax : 05 62 66 80 86
Courriel :
anne-marie.membrado@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
8h45-12h00 13h30-16h15
Avec rendez-vous

Objet : Délégations

Le Responsable des Finances Publiques soussigné donne délégation à :

- Madame Myrielle BERASTEGUI
- Monsieur William GERS
- Madame Anne-Marie MONY
- Madame Carlyne DASTUGUE

pour signer les avis à tiers détenteurs et les déclarations de créances, les délais de paiement et les mainlevées.

Anne-Marie MEMBRADO

Responsable du SIP-SIE de MIRANDE

DDFIP

32-2017-01-19-002

Fermeture exceptionnelle du SIP SIE de MIRANDE pour
cause de déménagement

Fermeture exceptionnelle du SIP SIE de MIRANDE pour cause de déménagement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Du GERS**

2, place Jean David
CS 80302
32007 AUCH Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques du Gers**

Le directeur départemental des finances publiques du Gers

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le SIP SIE de MIRANDE situé au Centre des Finances Publiques 4 place de La Halle à MIRANDE, ferme à compter du lundi 23 janvier 2017 pour cause de déménagement et ré ouvrira à compter du 30 janvier 2017 à la nouvelle adresse :

**SIP SIE de MIRANDE
32 rue des primevères
(cité Lamaguère)
32300 MIRANDE**

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à AUCH, le 19 janvier 2017

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques du Gers

HERNANDEZ JeanClaude
Administrateur Général des Finances Publiques


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DDFIP

32-2017-01-09-020

Liste Déléataires SIP-SIE de MIRANDE 09012017
signée

Liste Déléataires SIP-SIE de MIRANDE



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAINT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SIP-SIE DE MIRANDE

MMME BERASTEGUI Myrielle	Inspectrice des finances publiques	09/01/2017	M GERS William	Contrôleur des finances publiques	09/01/2017
M DASSONNEVILLE Yves	Contrôleur principal des finances publiques	09/01/2017	MME BEYT Chantal	Agente des finances publiques	09/01/2017
MME SAMALENS Véronique	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	MME DUPUY Geneviève	Agente des finances publiques	09/01/2017
MME DASTUGUE Carlyne	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	MME DASSONNEVILLE Marie-Pierre	Agente des finances publiques	09/01/2017
MME DUFFAU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	MME LAURENT Patricia	Agente des finances publiques	09/01/2017
MME NAVARRE Michelle	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	MME BERODE Véronique	Agente des finances publiques	09/01/2017
MME NAVARRE Michelle	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	M SERRA Michel	Agent des finances publiques	09/01/2017
MME TELOT Emilie	Contrôleuse principale des finances publiques	09/01/2017	M LAINE Pierre	Agent des finances publiques	09/01/2017
M LAURANCIN Jérôme	Contrôleur des finances publiques	09/01/2017	Mme FOURTEAU Danièle	Agente des finances publiques	09/01/2017
Mme MONY Anne-Marie	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	09/01/2017			

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 09/01/2017

La Responsable du SIP-SIE

Anne-Marie MEMBRADO

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DDFIP

32-2017-01-09-019

SIP-SIE de MIRANDE-collective 01092017 signée

SIP-SIE de MIRANDE-collective 01092017



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoire relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par la responsable du SIP-SIE, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, à *l'inspecteur des finances publiques* dont le nom suit :

- **Mme. Myrielle BERASTEGUI**

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros, aux *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| - Mme Véronique SAMALENS | - Mme Michelle NAVARRE |
| - Mme Annie DUFFAU | - Mme Carlyne DASTUGUE |
| - M. Jérôme LAURANCIN | - M. Yves DASSONNEVILLE |
| - Mme Anne-Marie MONY | - M. William GERS |
| - Mme Emilie TELOT | |

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et dans la limite de 2 000 euros, aux *agents administratifs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Marie-Pierre DASSONNEVILLE
- Mme Geneviève DUPUY
- Mme Patricia LAURENT
- Mme Véronique BERODE
-
- Mme Chantal BEYT
- M. Michel SERRA
- M. Pierre LAINE
- Mme FOURTEAU Daniele

Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 4 – En cas d'absence du responsable du service des impôts des particuliers et des entreprises, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à Mme Myrielle BERASTEGUI, inspectrice des finances publiques.

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 09/01/2017

La responsable du SIP-SIE,

Anne-Marie MEMBRADO
Inspectrice divisionnaire des finances publiques,

